



EXTRAIT DE POIREAU HDP1

INGREDIENTS

Huile de colza , extrait naturel de poireau

CHARACTERISTIQUES

Apparance : Liquide
Solubilité : Soluble dans l'huile
Couleur : Jaune
Goût : Poireau

RATIO :

1 kg d'extrait de poireau nécessite la mise en œuvre d'environ 8 kg de poireau frais

SUGGESTIONS D'APPLICATIONS

Sauces, fond de sauces, assaisonnements, viande, sauces froides, marinades, soupes, préparations aromatiques, terrines de légumes

SPECIFICATIONS PHYSICO-CHIMIQUES

Critère	Mini	Maxi
Densité	0,91	0,92

SPECIFICATIONS MICROBIOLOGIQUES

L'huile en tant que produit anhydre ne permet pas la prolifération bactérienne.

DONNEES NUTRITIONNELLES INDICATIVES pour 100 g

Critère	Value (*)	Unit
Valeur énergétique	828	kcal
Protéines (N x 6,25)	0,00	g
Glucides totaux	0,00	g
Glucides assimilables	0,00	g
Sucres	0,00	g
Fibres alimentaires	0,00	g
Lipides totaux	92	g
Acides gras saturés	7	g
Acide gras trans	57	g
Cholestérol	28	g
Cendres (matières minérales)	0,00	g
Sodium	0	mg

(*) Produits naturels, données pouvant fluctuer



FERRANT P.H.E

Producteur d'huiles Essentielles

EXTRAIT DE POIREAU HDP1

CONDITIONNEMENT Selon convenance du client

DUREE DE VIE & STOCKAGE A conserver entre 0°C et 4°C

SECURITE ALIMENTAIRE & REGLEMENTATION

Les informations contenues dans ce document sont établies au regard de la réglementation européenne en vigueur et au mieux de nos connaissances.

Il relève de la responsabilité de nos clients de vérifier que l'utilisation et les conditions d'utilisation sont conformes aux réglementations et usages de leurs secteurs d'activités et de leurs zones géographiques.

Statut OGM	Tous nos produits sont garantis sans OGM selon les règlements (CE) 1829/2003 et 1830/2003
Déclaration allergène	Absence d'allergène
Statut aromatisant	Conforme à la directive européenne 1334/2008
Traitement par ionisation	Tous nos produits sont non ionisés ou irradiés selon les directives 1999/2/CE et 1999/3/CE
Contaminants	Conforme à la réglementation Européenne en vigueur
Pesticides	Conforme au règlement européen n° 396/2005 et ses modifications concernant les limites maximales applicables aux résidus de pesticides
Résidus de médicaments vétérinaires	Non applicable